

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique

## Décision du 6 janvier 2026 portant délégation de signature

NOR : ECOP2600555S

### **La présidente de la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles,**

Vu le décret n° 2007-805 du 11 mai 2007 instituant une commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles, modifié par le décret n° 2023-953 du 16 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2025 portant nomination de la présidente de la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles.

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Pascal PARIZOT, secrétaire général de la commission de certification des comptes des organismes payeurs, à effet de signer, au nom de la présidente, les ordres de mission et les états de frais établis à l'occasion des déplacements des agents de la commission, ainsi que les actes et correspondances de gestion courante nécessaires au fonctionnement de la commission.

#### **Article 2**

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 6 janvier 2026,

La présidente de la commission de certification des comptes  
des organismes payeurs des dépenses financées  
par les fonds européens agricoles

Marie-Hélène AMIEL